Procès KB Lux: un dernier scoop pour la route

Après une dernière pique de la défense, la Cour se donne deux mois pour délibérer sur la recevabilité des pièces.

FOCUS
Luc Van Driessche

Gisèle L. sera-t-elle le dernier clou de la caisse du procès KB Lux avant son classement définitif dans les greniers du Palais de justice? Il est sans doute un peu tôt pour le dire. Mais cette collaboratrice de la PJ, témoin de dernière minute sorti de son chapeau par le ministère public, pourrait bien, en fin de compte, orienter définitivement le jugement que rendra Pierre Saint-Rémy, le président de la 12e chambre de la Cour d'appel de Bruxelles. Et pas dans le sens voulu par l'accusation.

Les trois juges ont décidé de se donner le temps de la réflexion. Ils ne statueront que le 10 décembre prochain («en principe», autrement dit au plus tôt) sur la recevabilité des 2.995 pièces constituant le dossier à charge des 14 prévenus.

TÉMOIN VENU DE NULLE PART

Le nom de Gisèle L. n'est apparu que le 29 septembre dernier. Me Raf Verstraeten, l'avocat de l'ex-CEO de KBC Remi Vermeiren, avait relevé dès jeudi les déclarations de ce témoin venu de nulle part et rapportant avec précision des faits remontant à quinze ans.

Interrogée dans le cadre de l'inculpation (pour faux, usage de faux et destruction de pièces) de Raphaël de Saint-Martin, l'officier de la PJ qui a enquêté sur le dossier KB Lux, cette femme a notamment soutenu avoir vu Jean-Pierre Leurquin, l'«indic» de la PJ mis sur liste noire, entrer dans les locaux de la section financière lesté de deux gros sacs de toile et repartir avec les sacs vides. Voyant de Saint-Martin occupé à ranger des papiers étalés sur le sol de son bureau, elle lui aurait proposé de l'aider à les classer. *«J'en déduis donc que la remise de documents par Jean-Pierre Leurquin à la PJ a bien eu lieu le 16 mars 1995»*, dit Jean-Michel Verelst. Autrement dit, les pièces du dossier sont entrées régulièrement en procédure.

> Pour la défense, le témoignage de Gisèle L. est un témoignage de circonstance.

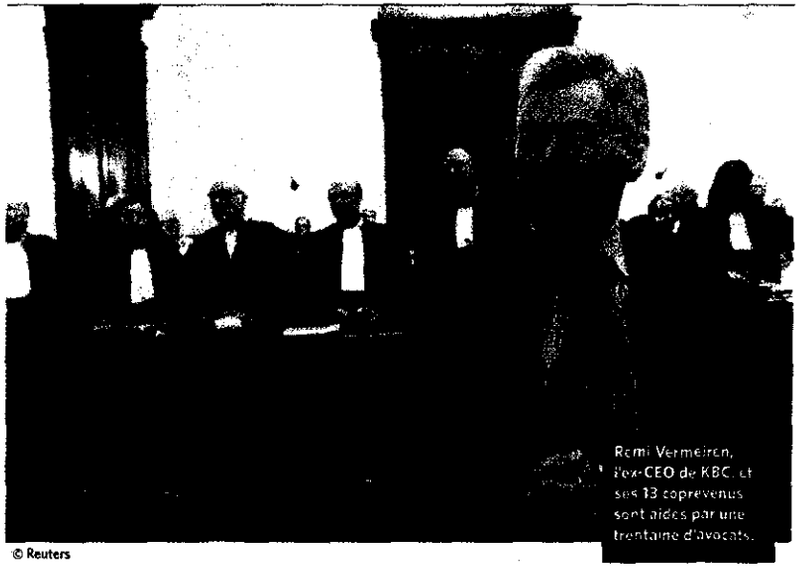

Remi Vermeiren, l'ex-CEO de KBC, et ses 13 coprévenus sont aidés par une trentaine d'avocats.

© Reuters

ALLO, ICI POLICE SECOURS

Que nenni, réplique la défense. Non seulement les déclarations de Mme L. sont *«inexactes»*, mais son témoignage est purement de circonstance, assure Me Michèle Hirsch, qui défend Damien Wigny, l'ancien patron de la KB Lux. *«Mme L., c'est Police Secours à l'appareil»*, ironise-t-elle.

Interloquée comme ses collègues par ce témoin mystérieux surgi il y a quelques jours, Me Hirsch s'est intéressée de plus près à son pedigree. Elle a trouvé la réponse à ses interrogations dans le dossier d'inculpation de l'inspecteur de Saint-Martin. *«Gisèle L. n'est autre que la compagne de Raphaël de Saint-Martin. Quand elle a été interrogée, elle n'a pas donné son adresse. Mais au cours de son audition, un autre officier de la police judiciaire cite Mme L. en tant que compagne de M. de Saint-Martin dès 1993. Mais on n'en parle pas! On attend deux jours avant la fin des débats pour sortir ce témoignage»*, affirme-t-elle. Avant d'asséner: *«Cette ultime occultation de la vérité est destinée à abuser le juge du fond.»*

Ces dernières répliques sonnent comme un point d'orgue à plus de 30 heures de plaidoiries une nouvelle fois consacrées à démonter l'édifice des 2.995 pièces produites par le ministère public, dont la base paraît pour le moins instable.

Du côté du ministère public et de la partie civile, on brandit l'argument des pauvres moyens dont disposaient les enquêteurs (6 GSM en février 1997, auxquels s'ajouteront un ordinateur portable et deux PC un mois plus tard), confrontés qui plus est à une panne informatique qui a empêché l'enregistrement de procès-verbaux. Et l'avocat général dénie toute intention cachée dans le chef du juge d'instruction Jean-Claude Leys. *«S'il y avait eu un complot du juge d'instruction, il n'aurait jamais donné son accord à une remise du dossier aux avocats de la défense»*, dira Jean-Michel Verelst.

La loi du nombre ne joue certainement pas en sa faveur. Mais le poids des arguments développés par la défense et le petit scoop de dernière minute déniché par Me Hirsch risquent de peser bien lourd dans la balance qu'actionneront d'ici deux mois les trois juges de la Cour d'appel. ■